



REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DES SOLUTIONS TICs APPLIQUEES A L'AGRICULTURE GREEN'TIC

ARTICLE 1 : Organisateur

L'Agence de Promotion des investissements Agricoles (APIA) organise, en marge du Salon International de l'Investissement et de la Technologie Agricole (SIAT), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche un Concours National des meilleures solutions TIC appliquées à l'agriculture, à la pêche, à l'agroalimentaire et les services liés - GREEN'TIC 2022.

ARTICLE 2 : Objetif

Ce concours a pour finalité de :

- Encourager la synergie recherche agricole et les Techniques d'Information et de communication appliquées à l'agriculture ;
- Inciter et encourager les chercheurs et les développeurs à intégrer les TIC dans l'amélioration de la production alimentaire.
- Créer un espace de compétition favorisant la concurrence valorisante
- Créer un réseautage d'échange d'informations entre exploitants agricoles ;
- Intégrer les TIC dans la chaîne de valeur agricole
- Moderniser le secteur agricole

ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité

3-1 Candidature

Peut concourir tout candidat ayant présenté un dossier portant sur un projet de solutions TIC appliquées à l'agriculture

3.2 Eligibilité

3.2.1 Définition de solutions TIC appliquées à l'agriculture

TIC appliquées à l'agriculture : introduction d'une technique d'information ou d'un logiciel nouveaux ayant des répercussions positives sur la chaîne de valeur agricole (*)

(*) Les chaînes de valeur permettent aux entreprises de répondre aux besoins du marché en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

3.2.2 Les participants au concours

Peuvent participer à ce concours les candidats suivants :

« **Start up** »: toute jeune entreprise tunisienne **en phase de démarrage** (ayant moins de 8 ans) représentée par une personne ou une équipe de personnes avec un porteur de projet principal, de nationalité Tunisienne, dont le projet porte sur la création/développement d'un produit/procédé innovant en matière de Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'agriculture, la pêche et les services liés.

Toute personne physique de nationalité tunisienne résidant ou non en Tunisie (ou équipe de personnes avec un porteur de projet principal), travaillant sur un projet de solution Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'agriculture, à la pêche et les services liés.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Chaque candidat ou équipe pourra présenter un seul projet.

Tout projet d'un candidat doit constituer une innovation sur le marché et ne pas être une simple variante d'un produit ou d'un service existant.

Seront éliminés du concours :

- Une simple idée de projet qui est encore en phase de recherche
- Un projet qui ne combine pas TIC et agriculture
- Un produit déjà commercialisé

NB : au cas où les candidats souhaiteraient avoir des précisions ou des informations complémentaires, ceux-ci pourront adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : concours.greentict@apia.com.tn
Les réponses seront formulées dans un délai ne dépassant pas deux jours ouvrables.

Leurs questions et les réponses seront publiées, de façon anonyme, sur le site : www.siat.tn rubrique **Concours GREEN'TIC 2022**

4.1 Inscription :

Une demande de participation au concours devra être effectuée **en ligne** en remplissant le formulaire d'inscription

<https://forms.gle/j2oPQzsrwmYq4vWE9>

4.2 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera rédigé en langue française ou arabe et devra comporter les documents suivants :

- a) Une copie de la fiche d'inscription au concours imprimée à partir du site ;
- b) Un résumé d'une page maximum du projet présenté. Ce résumé devra être rédigé dans le but de permettre une parfaite compréhension du projet et présenté de manière claire et précise ;

Les dossiers pourront comporter des illustrations, photos ou schémas insérés dans deux pages à la fin du dossier.

ARTICLE 5 : Etapes d'évaluation des dossiers de candidature

- Dépouillement des dossiers de candidatures : tout dossier de candidature sera examiné, il serait possible



REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DES SOLUTIONS TICs APPLIQUEES A L'AGRICULTURE GREEN'TIC

de demander aux candidats de plus amples informations sur leur projet

• Evaluation des dossiers : Le comité de sélection procédera à l'évaluation des dossiers de participation. Les candidats, dont les dossiers sont retenus seront informés personnellement de la date et du lieu de la présentation orale de leur projet.

• Formation

Les candidats retenus bénéficieront de deux formations. L'une sur les techniques de pitching qui sera assurée par un spécialiste. L'autre sur les techniques d'élaboration d'un Business Model Canevas.

• Pitching : A l'issue de cette formation, chacun des candidats sélectionnés présente son projet, c'est une étape obligatoire du concours et se fera à huit-clos, dans le respect des règles de confidentialité. Pour une meilleure appréciation des projets par le comité, les candidats peuvent accompagner leur présentation par un prototype, une maquette, etc...

• Sélection

Les candidats auront droit à une séquence de 3 minutes pour présenter leurs projets.

Ces enregistrements seront insérés dans la rubrique concours GREENTIC du site SIAT pour un vote public

Un espace GREENTIC sera prévu au Salon SIAT du 12 au 15 Octobre 2022 pour présenter les finalistes des projets de solutions TIC appliquées à l'agriculture

ARTICLE 6 : Critères de sélection

Le critère principal portera sur l'innovation TIC appliquée à l'agriculture :

On entend par innovation TIC toute nouvelle technique ou procédé pouvant apporter une amélioration ou une nouveauté à l'exploitation agricole, l'agriculteur, le consommateur, le marché ou par rapport à son environnement concurrentiel.

La sélection des projets se fera donc sur la base des critères définie dans la constitution du dossier.

ARTICLE 7 : Calendrier

Le calendrier sera le suivant :

Le 15 Août 2022 : Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature via le site dédié au concours : www.siat.tn

Le 1^{er} septembre 2022 : Convocation des postulants par le comité de sélection .

Du 5 septembre au 15 septembre 2022 : Séances de Pitching pour les candidats retenus

Le 16 et 17 septembre 2022

- Sélection de candidats finalistes
- Filmer les séances de pitching des candidats finalistes

- Publication des idées TIC appliquées à l'agriculture finalistes

- Annoncer le vote public sur le site SIAT/APIA

Du 12 au 15 octobre 2022 : Exposition au Salon SIAT des projets retenus

Le 14 octobre 2022 : Séance de pitching devant le Jury.

Le 15 octobre 2022 : Cérémonie de remise des prix.

Remarque

Le comité d'organisation du concours national GREEN'TIC se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il informera les candidats via son site internet de toutes les modifications se rapportant au déroulement du Concours National GREENTIC.

ARTICLE 9: Processus d'attribution des prix

Le jury désignera 3 lauréats :

- Le 1^{er} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2022

- Le 2^{ème} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2022;

- Le 3^{ème} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2022

Lors de la remise des prix nationaux, un prix spécial du public présent à la cérémonie pourrait être décerné à l'un des lauréats. Les modalités de cette distinction seront définies ultérieurement et annoncées lors du début de la cérémonie.

Les prix remis aux différents lauréats tiendront compte des spécificités de chaque catégorie.

ARTICLE 10 : LES PRIX

La valeur des prix décernés aux lauréats sera attribuée en nature (sous forme d'accompagnement de formation ou de matériel)

- Le 1^{er} prix 10 000 DT

- Le 2^{ème} prix 7 000 DT

- Le 3^{ème} prix 5000 DT

- Prix Vote Public 3000 DT

ARTICLE 11 :

Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement

Tunis le

Signature